

MAIRIE de MIOS



Tél. 05 56 26 66 21
Fax 05 56 26 41 69

Mios, le 12 mars 2013

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal est convoqué à la mairie de Mios, en session extraordinaire, en séance publique, le :

MARDI 19 MARS 2013 À 21 HEURES.

Le Maire de MIOS,
François CAZIS.



Ordre du jour

1. Compte rendu de la décision n°3/2013 du Maire au Conseil Municipal de MIOS, prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de MIOS, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour la désignation d'un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre de la réalisation d'une halle couverte municipale de 600m², constituée d'une superstructure en bois, couverture tuile, abritant l'office de tourisme et un local technique équipé de sanitaires.
2. Compte rendu de la décision n° 4/2013 du Maire au Conseil Municipal de MIOS, prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de MIOS, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour une opération portant sur l'achat et la livraison de 600 tonnes de calcaire gris des Pyrénées de granulométrie 0/31,5 en vue de l'exécution des travaux de gravage et de reprofilage des pistes forestières sur le territoire de la commune de MIOS.
3. Compte rendu de la décision n° 5/2013 du Maire au Conseil Municipal de MIOS, prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de MIOS, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour la désignation d'un bureau de contrôle dans le cadre de l'opération de « réalisation de programmes de constructions scolaires prévus dans la Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE) ».
4. Compte rendu de la décision n°6/2013 du Maire au Conseil Municipal de MIOS, prise en application de l'article L.2122-22 du CGCT relative à la consultation sommaire engagée par la ville de MIOS, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour « la fourniture et la pose, en rénovation, de menuiseries en PVC blanc avec double vitrage peu émissif, ainsi que la fourniture et pose de volets roulants en PVC blanc sur différents bâtiments communaux ».
5. Compte rendu de la décision n° 7/2013 du Maire au Conseil Municipal de MIOS, prise en application de l'article L. 2122-22 du CGCT relative à la consultation engagée par la ville de MIOS, acheteur public, auprès de plusieurs sociétés concurrentes pour la construction d'une fontaine au droit du giratoire « Léon DELAGRANGE ».
6. Passation d'une convention entre le Conseil Général de la Gironde et la commune de MIOS relative aux travaux à réaliser en matière d'éclairage public et d'aménagement paysager de l'îlot central du carrefour giratoire prévu à l'intersection de la RD 216 et de la ZAC du Parc du Val de l'Eyre
Habilitation donnée à Monsieur François CAZIS, Maire, par le conseil municipal de MIOS de signer la convention à intervenir à cet effet.
7. Refondation de l'école : Modification des rythmes scolaires : Demande de report de Monsieur le Maire de MIOS auprès du Directeur Académique de l'Education Nationale de l'application de la réforme à la rentrée scolaire de 2014-2015.
Adoption d'une délibération relative à cette disposition par le Conseil Municipal.
8. Vote à bulletins secrets en séance publique afin que le conseil municipal de MIOS se prononce sur le maintien de Madame Monique MARENZONI dans ses fonctions d'adjointe au Maire.